



DECISION N° 000012/D/CRPM-CE/2023

PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000007/AONO/J/CRPM/2023 DU 12/09/ 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NTUI-BIAKON (TRONÇON 2) DANS LA REGION DU CENTRE

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU CENTRE
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

VU la Constitution;
Vu la Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;
Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2012/076 du 08 mars 2012;
Vu le Décret 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun;
Vu le Décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
Vu le Décret N° 2017/092 du 13 mars 2017 portant nomination de Monsieur **NASERI Paul BEA** aux fonctions de Gouverneur de la Région du Centre;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu le Décret N°2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
Vu l'Arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
Vu les circulaires N°002 et N°003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économiques des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°203/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de passations des marchés Publics;
Vu Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;
Vu la décision n°0000524/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 10 juin 2020 portant nomination des Présidents de certaines Commissions Régionales de Passation des Marchés Publics ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Le soumissionnaire, GENERAL BUILDING COMPANY SARL BP : 34624 Tél. : 699 23 85 60, est attributaire de l'Avis D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000007/AONO/J/CRPM/2023 du 12/09/ 2023 En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien de la route NTUI-BIAKON (tronçon 2) dans la Région du Centre

, pour le montant Toutes Taxes comprises de **38 853 224 F CFA** (trente-huit millions huit cent cinquante-trois mille deux cent vingt et quatre) francs Cfa et un délai d'exécution de **60 jours**.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

12 OCT 2023
Yaoundé le

Ampliations:

- MINAT/YDE
- MINMAP
- DR/MINTP
- DR/MINEPAT/CE
- DR/MINMAP/CE
- CFR/CE
- CSRP/CE
- PRESIDENT/CRPM-CE
- ARCHIVES/CHRONO



PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
ARMGP
CENTRE RÉGIONAL DE RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE
COURRIER ARRIVÉE N° 2388
23 OCT 2023